



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



Direction générale de la création artistique  
Sous direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Mission recherche

# **Appel à projets Recherche en art et en design 2016**

## **1. Contextes et objectifs**

La mise en place d'une activité de recherche reposant sur la pratique artistique et à l'initiative d'artistes et de designers est une priorité du ministère de la culture et de la communication.

La validation du diplôme national supérieur d'expression plastique au grade de master appelle l'enseignement supérieur en arts plastiques et en design, sous tutelle du Ministère de la culture, à développer une recherche, en adéquation avec ses modes d'enseignement et de transmission, centrée sur la pratique artistique, le projet personnel et un enseignement dispensé majoritairement par des artistes et designers.

En vue de créer un environnement favorable au soutien à cette activité, le Ministère de la culture et de la communication lance une nouvelle fois un appel à projets, dont l'objectif est :

- de dégager des objets de recherche spécifiques au domaine de la création artistique en art et en design
- de mettre en évidence l'apport de la création artistique à la production de connaissance
- d'explorer des formes et méthodologies de recherche fondées sur la pratique plastique et la production d'oeuvres, considérant notamment les rapports singuliers qu'entretiennent pratique et théorie dans l'art contemporain
- d'expérimenter des formats de restitution publique de la recherche
- de mettre en avant des expériences pédagogiques innovantes dans le cadre d'activités de recherche
- de favoriser l'affirmation de priorités de recherche par établissement
- de favoriser des fédérations de compétences et établissements autour de thématiques communes
- de favoriser l'émergence d'un milieu de recherche associant enseignement, production, diffusion (une attention particulière sera portée aux partenariats noués avec des structures de création et de diffusion à l'échelon territorial, tels centres d'art et FRAC)
- de renforcer les partenariats internationaux.

**Dans cette perspective, l'appel à projets s'articulera à nouveau autour des trois axes, compte tenu du montant des crédits disponibles en 2016, soit 200 000€:**

- Axe 1 : la structuration d'unités de recherche
- Axe 2 : les programmes de recherche
- Axe 3 : les troisièmes cycles spécifiques

L'axe 1 vise à la mise en place d'une activité de recherche durable par la constitution d'unités de recherche pérennes.

Il concerne la formation d'unités nouvelles, lorsque plusieurs chercheurs trouvent un intérêt à se regrouper autour de thématiques de recherche communes, que ce soit dans une école ou au-delà de ce cadre. Lorsque l'établissement dispose déjà de plusieurs programmes, l'unité aura pour objet d'établir le dialogue entre eux et les valoriser.

L'axe 2 vise à l'expérimentation et au développement de programme de recherche.

Il pourra s'agir soit du renforcement de lignes de recherche déjà engagées, soit de nouvelles directions de recherche. Les modalités de soutien (deux ans) doivent permettre à l'établissement, ou à un regroupement d'établissements, de constituer progressivement des unités de recherche pérennes.

L'axe 3 vise à accompagner la mise en place d'une forme de troisième cycle spécifique à l'enseignement supérieur artistique, sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, une formation à la recherche par la recherche, qui soit fondée sur les démarches, processus, méthodologies ou formes d'expérimentations inhérentes à la création artistique et à la pratique de l'art et du design.

## **2. Procédure de l'appel à projets**

**Dépôt des candidatures jusqu'au**

**mardi 15 mars 2016**

## **2 - 1 . Conditions d'éligibilité**

Cet appel concerne des projets pilotés par **les écoles supérieures d'art**, sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication.

En cas de présentation de plusieurs projets, après avoir vérifié le respect des conditions d'éligibilité, l'établissement devra **indiquer clairement ses priorités de recherche**, par une courte note collégiale signée du directeur(rice) et des directeur(rices)s de site, le cas échéant, portant sur le projet commun de recherche pour l'établissement.

Les projets devront obligatoirement être présentés sous couvert du directeur de l'établissement et faire l'objet d'un examen préalable par les instances pédagogiques de l'établissement ;

- En CRPVE ou en conseil scientifique lorsqu'il existe, pour les écoles nationales
- Et en conseil pédagogique ou scientifique lorsqu'il existe, pour les écoles territoriales.

## **2- 2 . Conditions de financement**

Sous réserve d'inscription des crédits dans la loi de finances, le montant de l'aide pourra s'inscrire dans les montants suivants :

- Axe 1 Unités : apport annuel maximal de 25 000 euros, envisagé sur quatre années
- Axe 2 Programmes : apport annuel maximal de 10 000 euros sur deux ans
- Axe 3 Troisièmes cycles : apport annuel maximal de 25 000 euros, envisagé sur trois années

### Dépenses prises en compte pour la subvention

L'apport du Ministère de la culture devra concerner l'activité de recherche, l'établissement assurant les charges relatives à son administration. L'aide doit amener le bénéficiaire à intensifier et à développer son action dans ce domaine.

Le budget total devra clairement identifier la répartition des charges entre les subventions demandées à l'État et celles prises en compte par le porteur de projet et les autres partenaires.

## **2 – 3 Procédure de sélection**

Pour l'année 2016, la sélection sera faite par les membres du Conseil Scientifique d'abord sur dossier, puis par entretien. Nous avons retenu pour éclairer leur évaluation, les critères suivants :

- **1 - Pertinence, qualité et originalité de la proposition**  
des objectifs par rapport au problème posé ;  
dans le contexte de la recherche en art et en design ;  
dans l'adéquation aux objectifs du programme de l'appel ;  
dans les contributions envisagées par le projet ;  
dans l'existence de sujets émergents ;
- **2 - Qualité artistique et scientifique**  
progrès potentiels des connaissances, des savoirs, des pratiques ;  
augmentation du périmètre du champ de référence (champ de l'art, champ du design) ;  
nature et intensité des expériences proposées à la sensibilité et à l'intelligence ;

diffusion envisagée ;

- **3 - Méthodologie, qualité de la construction du projet**  
faisabilité, choix des méthodes, structuration du projet, réalisme du calendrier ;  
qualité du plan de coordination ;
- **4 - Impact global du projet**  
potentiel d'utilisation des résultats par la communauté des établissements d'enseignement supérieur et par l'ensemble de la communauté artistique et scientifique de référence ;  
impact du projet en termes d'acquisition de savoir-faire ;  
perspectives d'application industrielle ou technologique, éventuellement ;  
stratégie de valorisation ;
- **5 - Impacts du projet sur la pédagogie**  
impact sur l'enseignement supérieur, les cursus ;  
articulation entre activité de recherche et enseignement ;
- **6 - Qualité des partenariats**  
adéquation entre partenariat et objectifs artistiques, scientifiques et techniques ;  
complémentarité du partenariat ; (Joindre les conventions)  
interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;  
dimension internationale ;  
ouverture à de nouveaux acteurs ;
- **7 - Adéquation projet – moyens / Faisabilité du projet**  
adaptation et justification du montant de l'aide demandée ;  
justification des moyens en personnels permanents ;  
justification des moyens en personnels non permanents (stage, thèse, post-docs...) ;

Une stricte obligation de confidentialité est respectée par les experts et les membres du conseil scientifique.

## **2 – 4. Dossier de candidature**

**Le dossier doit être envoyé au plus tard le 15 mars 2016, le cachet de la poste faisant foi.**

Le dossier de candidature est constitué de :

- Un exemplaire au format papier auquel sera joint un exemplaire sur clef USB (dans une enveloppe avec nom de l'école et du projet) adressé à :

**Mme Marie-Pierre Lhiaubet**  
Direction Générale de la Création Artistique  
Mission Recherche  
Ministère de la Culture et de la Communication  
62, rue Beaubourg  
75003 PARIS

- Une version électronique envoyée à [marie-pierre.lhiaubet@culture.gouv.fr](mailto:marie-pierre.lhiaubet@culture.gouv.fr) à travers le portail [zephyrin](#) sous la forme d'un dossier unique par projet ou école. Pour les fichiers volumineux, ou ceux dans un format audio ou vidéo nous vous invitons à les héberger sur des plateformes

extérieures, et de nous en transmettre l'adresse et l'accès.

Pour faciliter le bon enregistrement, nous vous prions de rassembler et d'organiser au mieux toutes les pièces de votre dossier, et d'y indiquer le titre de la proposition et le nom de la ville.

Informations contact :

Marie-Pierre Lhiaubet ([marie-pierre.lhiaubet@culture.gouv.fr](mailto:marie-pierre.lhiaubet@culture.gouv.fr) et tél : 01 40 15 89 41).

Thomas Jacques Le Seigneur ([thomas.jacques-le-seigneur@culture.gouv.fr](mailto:thomas.jacques-le-seigneur@culture.gouv.fr))

**Le dossier de candidature doit être constitué de (cf. formulaires ci-après) :**

- la fiche récapitulative jointe en annexe 1,
- un document développant la présentation de la proposition **d'un maximum de 5 pages**,
- ses annexes (vidéos, sonores, papiers...)
- un budget prévisionnel.

## Annexe 1

**Proposition N° ....**

### Fiche récapitulative

(Ne pas remplir)

(une seule page)

<b>Titre :</b>		
<b>Médium ou domaine concerné :</b> (A remplir avec soin, cette indication engage le choix de l'expert)		
<b>Précisions :</b>		
<b>Axe concerné :</b>		
Unité <input type="checkbox"/>	Programme <input type="checkbox"/>	Troisième cycle <input type="checkbox"/>
<b>Partenariat international :</b>		
	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<b>Lien avec autres programmes : Investissements d'avenir, SG/MCC, territoriaux, européens...</b>		
<b>Coût total :</b>	<b>Aide demandée :</b>	<b>% du coût total :</b>
<b>Noms et contacts du coordinateur artistique ou scientifique (Tél mobile, mél, adresse):</b>		
<b>Identification de l'organisme demandeur :</b>		
<b>Résumé de la proposition :</b>		

## **Annexe 2 - Présentation de la proposition**

En tenant compte d'une adaptation à l'axe de l'appel concerné, la présentation doit préciser les éléments suivants :

### L'objet de la recherche

La délimitation précise de l'objet

La problématique

Les objectifs et les résultats escomptés

La contextualisation de la recherche par rapport aux recherches existantes sur le même sujet

Les références bibliographiques, précises et limitées (programmes et unités)

### Le calendrier prévisionnel de la recherche et structuration

Présentation du programme détaillé des travaux, description de la méthodologie et des grandes phases et tâches du projet (préciser les modes de coordination, les contributions des partenaires).

### L'équipe

Une présentation par le coordinateur du projet de la qualité, statut et rôle des membres de l'équipe de recherche ou d'encadrement (3 ème cycle) ; les CV synthétiques des membres de l'équipe ne devront pas dépasser une page et préciser le cas échéant les antécédents des membres dans le domaine proposé.

### L'impact du projet dans le champ concerné

#### L'impact du projet sur les contenus de l'enseignement et les cursus

#### La valorisation des résultats

Les applications potentielles de la recherche, le cas échéant

Les publications envisagées

L'expérimentation de formats de valorisation

#### Le budget

Répartition des charges mentionnant : salaire et charges du personnel contribuant directement à la recherche ; intervenants ponctuels ; bourses ou allocations ; missions, déplacements ; transports ; publications ; activités ; publication ; valorisation.

Recettes mentionnant la répartition des charges entre les subventions demandées à l'État et celles prises en compte par le porteur de projet et les autres partenaires.

Le budget devra détailler les dépenses et recettes prévues en année 1, avec une projection sur les années, 2, 3 ou 4 (cf. grille de présentation du budget prévisionnel jointe). Le budget sera présenté en H.T. ou en T.T.C. selon que l'organisme est assujetti ou non à la T.V.A.

#### Les moyens techniques affectés au projet

Matériel et équipements affectés